

# FORMATION CERTIPHYTO - VENTE - RECYCLAGE PHYTOVENTERE

## Objectifs

Renouveler le Certiphyto "Vente"

### Public Visé

Tous les acteurs des filières agricoles et non agricoles en contact direct ou indirect avec les produits phytopharmaceutiques.



**Durée : nous contacter**

### Pré Requis

Diplôme Certiphyto ou formation initiale réalisée dans les 5 années précédentes

## Parcours pédagogique

### LE RECYCLAGE PEUT S'EFFECTUER DE LA FACON SUIVANTE :

- Une formation de 7h  
OU
- Un test sec de 1h

#### OPTION 1 : FORMATION 7H

##### **1. Réglementation et sécurité environnementale**

- Cadre réglementaire français : lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes : plan Ecophyto
- Définition des produits phytopharmaceutiques
- Produits autorisés et produits illégaux
- Autorisation de mise sur le marché
- Usage autorisé et non autorisé des produits (produits grands publics)
- Classement et stockage des produits au sein de l'espace de vente
- Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur, vis-à-vis des tiers
- Obligations réglementaires en matière de suivi de produit, d'enregistrement et de présence des documents sur les lieux de vente
- Réglementation spécifique à l'activité professionnelle
- Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination
- Réglementation liée à l'espace de vente, au stockage des produits sur l'espace de vente, à la collecte et au traitement des déchets et effluents ainsi qu'au transport de matières dangereuses
- Dangerosité pour l'environnement
- Situations d'exposition aux dangers
- Prévention des risques
- Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage
- Pratiques visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des transports
- Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors du stockage, du traitement des résidus et lors des manipulations
- Pratiques, aménagements et équipements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des épandages
- Traçabilité tout au long du processus

##### **2. Santé sécurité applicateur et espaces ouverts au public**

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Dangerosité des produits
- Situations d'exposition aux dangers

**ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031**

Version : PHYTOVENTERE-20250305

ASFO GRAND SUD

0 800 64 31 33 (n°gratuit)  
contact@groupasfo.com  
www.asfograndsud.com



SIRET : 83420427300017  
Code APE : 8559A  
Organisme de formation enregistré sous le  
n°19221001033 auprès du Préfet de la Région Occitane  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

- Catégories de populations sensibles
- Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains
- Conditions et précautions d'emploi d'un produit pour limiter les contaminations des applicateurs et pour les usagers
- Principales recommandations et réglementations
- Principales consignes et réglementation
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident
- Principaux symptômes d'empoisonnement
- Conduite à tenir en cas d'accident
- Mesures d'alerte des premiers secours
- Signalement de l'accident auprès de phyt'attitude (réseau de toxicovigilance)

### 3. Réduction de l'usage / méthodes alternatives

Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

- Méthodes et produits ede bio-contrôles utilisant des mécanismes naturels
- Systèmes ou aménagements permettant de réduire les risques de bio-agressions ou de limiter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Evaluation comparative de l'utilisation des produits dans une perspective d'information et de recommandation
- Evaluation de la nécessité d'intervenir
- Diagnostic phytosanitaire des cultures
- Utilisation des avertissements agricoles
- Raisonnement des interventions et informations relatives aux méthodes et aux produits utilisés en fonction de leur efficacité, de leur toxicité, de leurs caractéristiques
- Comparaison avec des méthodes alternatives

#### **OPTION 2 : TEST SEC 1H**

Examen par QCM comprenant 30 questions :

- 10 questions réglementation et sécurité environnementale
- 10 questions santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- 10 questions réduction de l'usage et méthodes alternatives

Le seuil de réussite est fixé à 20 bonnes réponses.

Aucune question n'est éliminatoire.

**En cas d'échec au test, la formation recyclage de 14h est obligatoire.**

## Objectifs pédagogiques

- Connaître les stratégies de lutte appropriées aux diagnostics effectués
- Mettre en place des mesures de prévention par des stratégies pour réduire l'utilisation de ces produits en limitant les risques et leurs impacts
- Identifier et évaluer les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques tant pour les personnes que pour l'environnement

## Méthodes et moyens pédagogiques

**Méthodes** : exposés interactifs, mises en situation, étude de cas

## Qualification Intervenant(e)s

Formateur spécialisé dans le domaine

**ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031**

Version : PHYTOVENTERE-20250305

ASFO GRAND SUD

0 800 64 31 33 (n°gratuit)  
contact@asfo.fr  
www.asfo-grand-sud.com



SIRET : 83420427300017  
Code APE : 8559A  
Organisme de formation enregistré sous le  
n°19231001023 auprès du Préfet de la Région Occitane  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)

## Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation à chaud des connaissances au cours de la formation /  
Attestation de fin de formation

## Modalités d'Accessibilité

Accès PMR

**ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031**

Version : PHYTOVENTERE-20250305

ASFO GRAND SUD

0 800 64 31 33 (n°gratuit)  
contact@groupeffc.com  
www.asfograndsud.com



SIRET : 83420427300017  
Code APE : 8559A  
Organisme de formation enregistré sous le  
n°19221001023, Ministère de l'Éducation Nationale  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)